

Décision

Générale

colonial

Décision n° 428 du 24 avril 1952 :

n° 428

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 avril 1952

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro

1 mai 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le traitement mensuel du nommé Omar Merenech, cuisinier, en service à Atelier-Ecole de Djibouti, est porté à 4.970 francs pour compter du 1er juillet 1951 et à 5.290 francs pour compter du 1er janvier 1952.